Salah-eddine ABBASSI

Doctorant, chercheur associé au groupe **ERTA-TCRG.ORG**.

(2013)

"La criminologie : objets, objectifs et moyens."

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: jean-marie_tremblay@uqac.ca

Site web pédagogique : http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/

Dans le cadre de: "Les classiques des sciences sociales"
Une bibliothèque numérique fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi
Site web: http://classiques.ugac.ca/

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi Site web: http://bibliotheque.ugac.ca/

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue Fondateur et Président-directeur général, LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES. Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Salah-eddine ABBASSI

"La criminologie : Objet, Objectifs et moyens."

Texte d'une conférence donnée le 26 novembre 2013 Au Gai Moulin, à Paris.

[Autorisation formelle accordée par l'auteur le 26 février 2014 de diffuser, en accès libre et gratuit à tous, le texte de cette conférence dans Les Classiques des sciences sociales.]

Site web: <u>www.abbassi-criminologie.com</u>.

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5" x 11".

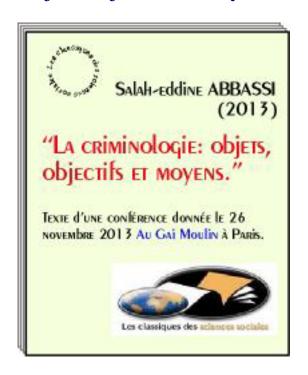
Édition numérique réalisée le 28 février 2014 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, Québec.



Salah-eddine ABBASSI

Doctorant, chercheur associé au groupe ERTA-TCRG.ORG.

"La criminologie : Objet, Objectifs et moyens."



Texte d'une conférence donnée le 26 novembre 2013 Au Gai Moulin, à Paris.

Table des matières

<u>Résumé</u>

Pourquoi la criminologie?

- I. <u>Qu'est-ce que la criminologie ?</u> autrement dit ; qu'elle est la définition de la criminologie ?
- II. Que signifier le crime ? Le crime comme objet de la criminologie
- III. Histoire de la criminologie
- IV. La Criminologie clinique et l'étude de carrières criminelles

Pourquoi nous ne voulons pas de la criminologie ?

[1]

Salah-eddine ABBASSI 1

Doctorant, chercheur associé au groupe ERTA-TCRG.ORG.

"La criminologie : Objet, Objectifs et moyens." ²

Texte d'une conférence donnée le 26 novembre 2013 Au Gai Moulin, à Paris.

> « Les criminels aussi cherchent à savoir ce qu'ils sont. » Janwillem van de Wetering

> > Extrait de la Mort du colporteur

Résumé:

Retour à la table des matières

Qu'est-ce que la criminologie ? Pourquoi nous ne voulons pas de la criminologie ? Pourquoi cette exception française ?

Pour cette raison et autres, nous allons essayer de la définir cette science et aborder la question de la scientificité de la criminologie, après nous allons l'accompagner dans l'histoire pour arriver et élucider son influence actuelle et ses perspectives au niveau national et international.

M. ABBASSI Salah-eddine: École doctorale EHESS Paris, Diplômé de Master 2, recherche en psychopathologie et champ clinique orientation criminologie à Rennes 2, Chercheur associé groupe erta-tcrg.org.

Conférence de 26 novembre AU GAI MOULIN, 10 rue St Merri, 75004, Paris, suite à l'invitation de Mme Anne-Marie Engler, directrice d'ANNE-COM.

<u>Mots clés</u>: Criminologie, crime, science criminelle, victimologie, Psychocriminologie, Profiler, Négociateur...

[2]

Pourquoi la criminologie?

Retour à la table des matières

Au préalable, j'attire votre attention sur le fait que nous allons parler d'un sujet qui « va nous amener à des confins, à des extrêmes auxquels j'en suis persuadé que chacun entre vous a été confrontés » ³, nous dit-il professeur Villerbu.

Ce sujet, nous allons l'aborder ensemble, loin de la façon cinématographique et médiatique basé sur les émotions et la fiction, mais plutôt sur des renseignements approfondies et intactes. Notre but ici ne sera pas destiné à critiquer ces croyances non fondées, mais sera plutôt de discuter de la « scientificité » de cette discipline mal connue malheureusement, et de prévenir des amalgames ⁴ constatés entre les disciplines et les méthodes de recherches.

Pour encore un très grand nombre de personnes, une part de mystère règne autour de cette science, dont on trouve des traces de ce mystère dans la littérature ou les romans policiers. La criminologie chez un certain public, est devenue comme un phénomène de mode suite aux effets secondaires des séries américaines qui envahissent notre petit écran, tels que : *Esprit criminel*, *expert M*iami et *NCIS*, etc... Pour cela, Michèle Agrapart-Delmas nous rappelle que « la réalité en la matière (c'est-à-dire la criminologie) est bien loin des fantasmes médiatiques ». ⁵

À cet égard, un conseiller référendaire à la cour de cassation nommé Lamanda, nous a signalé que « le crime nous menace directement. L'accroissement du niveau moyen de vie multiplie les risques d'être

Conférence de Pr Loïck M. Villerbu (Directeur de l'I.C.S.H.) lors de ses cours public en 2006 /2007 à Rennes.

⁴ Certaines personnes confondent le criminologue et le *profiler* par exemple.

Michèle Agrapart-Demas, de l'expertise criminelle au profilage. Favre, 2001. P14.

victime (...). Le crime tendrait presque à devenir une façon de s'exprimer (...). Le crime est moins compréhensible (...) Le crime n'est plus seulement aux marges de la société. Il est en son cœur » ⁶.

Il est Inutile de vous citer des statistiques de criminalité et se forcer à multiplier les exemples pour vous persuader de l'intérêt de la criminologie, il suffit pour nous, de nous interroger sur la raison de notre présence ce soir ? C'est parce que nous avons tous un point commun, c'est cette envie de comprendre l'acte criminel, pour bien vivre avec notre inquiétude à l'égard de la criminalité. Pour cette raison et d'autre, on trouve et c'est ce que nous allons voir ensemble, que la criminologie est le meilleur interlocuteur avec qui on peut trouver des [3] données et des réponses. Non seulement, il nous explique notre peur du crime ⁷, du criminel et de criminalité, mais aussi, il nous prévient de nous-même, à ce second moi qui sommeille en nous. Car il est prouvé que tout homme peut passer à l'acte criminel. Ce que nous a fait découvrir Pr Henri Brunswig, qui (nous dit) cite l'écrivain suisse Friedrich Durrenmatt : « Chacun de nous peut être cet homme, moitié Jekyll, moitié Hyde, qui rencontre son double. Aujourd'hui, c'est dans la double nature de l'homme que réside l'explication la plus probable. Si le diable n'est pas ailleurs, il est en nous. Un climat particulier, une situation extrême, une agression peuvent réveiller dans chacun des comportements violents, contraires à son éthique, qu'il aurait radica-

V. LAMANDA; conseiller référendaire à la cour de cassation, chargé d'enseignement à l'institut de criminologie de Paris. L'évaluation sociologique de la peur du crime. Anales internationales de criminologie. Année 1983 (volume 20, n° 1 et 2). société internationale de criminologie. P136

Pour info, Lamanda nous montre que « la peur est un phénomène psychologique que celui qui l'éprouve a du mal à maîtriser. La peur est essentiellement excessive. C'est un paradoxe que vouloir mesurer la démesurer (...) la connaissance de la peur du crime est dangereuse. Elle peut faire l'objet d'une exploitation commerciale, voire politique, devenir, en quelque sorte, un enjeu. L'intérêt pour la peur de crime est ambigu. Une évaluation objective de celle-ci exige de sérieuses garanties. » Conseiller référendaire à la cour de cassation, chargé d'enseignement à l'institut de criminologie de Paris. L'évaluation sociologique de la peur du crime. Anales internationales de criminologie. Année 1983 (volume 20, n° l et 2).société internationale de criminologie. P135 De plus, Albert Camus nous dit « Tout homme est un criminel qui s'ignore ». Extrait de *L'homme révolté*.

lement réprouvé dans son état normal... » ⁸. Cela avait été prouvé par la célèbre expérience du professeur Milgram publiée en 1968. ⁹

Qui parmi nous donc n'est pas concerné par l'objet d'étude de la criminologie, touché par la fraude fiscale ou les vols au préjudice de l'État, les escroqueries, les crimes organisés ou le terrorisme moderne etc., et la liste est très longue ?

La criminologie est là pour élucider, décrire. La criminologie est là pour expliquer de quoi le phénomène criminel est fait. Ce phénomène qui aujourd'hui est passé du stade artisanal traditionnel à un stade moderne. Il se déforme comme le virus du sida selon la mosaïque et les données sociales (soit des projets de loi ou les moyens de prévention pratiqués).

Partant de ce tableau général, nous allons accompagner la criminologie historiquement, on s'attaque à la définition de la criminologie et celle du criminologue. Tout au long de cette démarche, nous allons tenter d'explorer le premier objet de la criminologie qui est le crime et parcourir les grandes théories criminologiques. Tout cela sans oublier de parler brièvement de l'interaction de la criminologie avec les autres sciences et disciplines qui ont leur part contribué à la criminologie.

Et pour finir, nous tenterons d'explorer ensemble la situation actuelle de la criminologie, avec le regard des praticiens dans la matière.

Henri Brunsswig, Durrenmatt. 1995. Revue de psychiatrie légale, N° 1, p. 33.

Professeur Milgram a recruté par annonce des étudiants pour des expériences d'éducation par la douleur, infligées à un homme inconnu, ligoté sur une chaise électrique. Les étudiants, sous l'impulsion du professeur en blouse blanche, exécutent dans leur presque totalité des manœuvres qui déclenchent des chocs électriques violents (mais factices) douloureux chez un homme sans défense. Cette expérience semble prouver que, dans certaines circonstances, tout homme peut devenir un tortionnaire... » Ou un criminel.

[4]

1. Qu'est-ce que la criminologie ? autrement dit ; qu'elle est la définition 10 de la criminologie ?

Retour à la table des matières

Malgré que la criminologie ait environ 124 ans d'existence 11, il faut savoir que la criminologie n'est pas un champ où règne le consensus. D'après les spécialistes en matière, cela fait partie de sa complexité. Le Pr Loïck M. Villerbu nous a épargné de perdre de l'énergie en nous donnant une définition globale bien précise qui est la suivante : « la criminologie c'était d'abord et tout simplement, l'étude de crime, de criminel et de la criminalité, dans un environnement donné, dans un système relationnel donné, dans un temps donné » 12. En ce qui nous concerne, en tant qu'intéressé par la criminologie, notre souci actuel ne sera pas de traiter le statut de la criminologie. Car « Malgré le passé qu'elle possède déjà, la criminologie pose encore une question qui ne reçoit pas toujours une réponse très nette : la criminologie estelle une science véritable ou bien n'est-elle qu'un ensemble de propositions, plus ou moins cohérentes, et qui n'ont pas encore acquis un véritable statut scientifique, voir même qu'un simple mythe pseudoscientifique? » 13. La criminologie est-elle une science autonome ou une branche d'une autre science ? Est-elle une science fondamentale ou une science appliquée ?

Le désaccord concernant la définition de la criminologie est lié le plus souvent par la nouveauté de science et des divergences des manifestants (anthropologue, médecin, juriste, psychologue...) et sur le fait que la criminalité est un phénomène à facettes multiples influencé réciproquement par d'autres disciplines.

Depuis l'apparition de l'ouvrage <u>Criminologie</u> de Garofalo en 1885 qui a utilisé ce terme pour la première fois et pour la deuxième fois par le médecin anthropologue français en 1879, Paul Topinard.

Conférence de Pr Loïck M. Villerbu (directeur de l'I.C.S.H.) lors de ses cours public en 2006/2007 à Rennes 2.

Raymond GASSIN, 2007. *Précis Criminologie*. DALLOZ. 6e édition. P2.

Ce débat sur le statut ¹⁴, traduit par le débat très vif autour de la crise d'identité de la criminologie, sera peut-être envisageable pour une autre éventuelle rencontre.

Pour le moment, et après avoir fait un bref détour sur la notion de la criminologie, c'est le moment de s'interroger sur la notion de criminologue, donc :

Qu'est-ce qu'un criminologue ?

[5]

Le criminologue est la personne qui analyse la conduite du contrevenant (transgresseur, fautif) à partir des motifs et des circonstances et de la gravité des délits. Avec cela, le criminologue intervient pour prévenir la criminalité et favoriser l'intégration sociale de ses contrevenants » ¹⁵. Autre éclaircissement plutôt criminologique donné par Pr Denis SZABO, qui nous le rappelons est un des pionnier-fondateur et le premier directeur de l'école de criminologie de l'Université de Montréal, fondée en juin 1960, voit le criminologue « dont le rôle est d'expliquer et d'éclairer les déterminismes complexes du crime, mais aussi il est appelé à satisfaire la soif de l'être humain pour les mythes, les croyances, il est à ce titre un mystificateur, c'est-à-dire ; qu'il donne des réponses simples à toute question angoissante de celui qui agit

Maurice CUSSON nous montre que : « certains auteurs ne craignent pas d'affirmer que la criminologie est une science de synthèse autonome en comparent celle-ci à un vaste delta créateur ou viennent se déposer les allusions représentées par ses diverses disciplines constitutives et en la présentant même comme une « super science de l'homme », une « somme des sciences de l'homme ». D'autres auteurs, au contraire, et non des moindres estiment avec de Greeff que « la science de la criminologie n'existe pas en soi » ou avec Sellin que « le criminologue est un roi sans royaume » Raymond GASSIN, *Précis Criminologie*. DALLOZ. 6e édition. 2007. P31.

Michèle Agrapart-Delmas de son coté, avec un regard d'un praticien nous explique que « le contenu même de la criminologie fait qu'elle n'est pas en elle-même une science unitaire, exacte, mais un faisceau de science et de connaissance dont certaines sont des approches plus empiriques que vraiment scientifique ». Michèle Agrapart-Delmas. 2007. de l'expertise criminelle au profilage. Favre. 3e édition. P16.

Source. Répertoire des métiers et des emplois (REME). 2004.

dans le domaine du crime » ¹⁶. J'ajoute que le criminologue c'est une personne qui se met au service de la justice et de la science, sa capacité d'un savoir vivant qui risque de payer de sa propre personne.

Il faut préciser également que le criminologue est un professionnel qu'on trouve plutôt en Amérique du Nord ¹⁷, contrairement à l'Europe où la criminologie n'est souvent qu'un simple ajout de connaissances à des formations principales, en droit pénal ou en sociologie etc.. C'est le cas en France où la criminologie est apparue timidement sous l'étiquette de d'autres disciplines comme la psychologie ou la sociologie. Cela veut dire clairement que la profession d'un criminologue n'existe pas en France, ni la criminologie qui n'est pas encore reconnue comme discipline en tant que telle. C'est d'ailleurs cette exception française que nous allons aborder ensemble au cours de cette rencontre.

Pour votre information, dans les pays où il existe cette profession, les statistiques montre, que « 79% des criminologues travaillent dans des secteurs clinique (tout ce qui est évaluation et traitement) et que 21% d'entre eux assument des fonctions administratives ou de recherche » 18. Pour les postes administratifs, il s'agit d'organiser la vie des détenus (loisirs, formations, heures de visite, sanctions, et de planifier les tâches du personnel et d'assurer les relations publiques). La formation de criminologue le pousse à exercer ses fonctions de la manière la plus humaine possible.

Son travail techniquement est divisé en deux volets : le premier volet concerne la protection de la société contre les prédateurs criminels et le soutien apporté aux enquêteurs. Aussi l'évaluation du risque de

H.N. BARTE & G. OSTAPTZEFF; Criminologie clinique. Masson 1992. P09.

À titre d'exemple, l'école de criminologie de l'Université de Montréal a été fondée en juin 1960 Le pionnier-fondateur et le premier directeur fut le professeur Denis Szabo, d'origine hongroise, diplômé de l'Université de Louvain en Belgique, en sociologie (criminologie). Le professeur Marcel Frechette faisait équipe avec lui des 1960. Diplômé de l'Université de Montréal, en psychologie (criminologie), Marcel Frechette avait travaillé en "clinique criminologique" pendant quelques années au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, en banlieue de Montréal.

Jean Proulx. 2007. Profession Criminologue. Presses Université de Montréal. P26.

récidive d'un criminel violent emprisonné et la planification d'un suivi sévère aux criminels dangereux en libération conditionnelle.

[6]

Dans Le deuxième volet, le criminologue veille au respect des droits des criminels et leurs insertions dans certains cas à la réhabilitation sociale. Il est en quelque sorte dans une position très sensible, pourquoi ? car comme le criminologue peut aider le criminel, il peut aussi priver ce dernier de sa liberté ¹⁹, son travail est mis en cause bien souvent par les médiats en particulier.

C'est à partir de cet éclaircissement conceptuel que l'on arrive à l'étape de s'interroger sur la notion d'un des principaux objets de la criminologie qui est le crime ²⁰.

II. Que signifier le crime ? Le crime comme objet de la criminologie

Retour à la table des matières

Historiquement parlant, le crime existe même bien avant l'émergence des sciences humaines : « le crime est, dans l'une ou l'autre de ses phases, le thème principal de l'histoire et de la littérature. Le crime est aussi vieux et universel que l'humanité. On le trouve à chaque page de la Bible. Il est à la base de tous les grands poèmes épiques et les meilleurs romans et des opéras les plus illustres. Le crime fait partie de la vie quotidienne et il intervient directement ou indirectement dans la vie de tous les hommes » ²¹. Dans ce cadre historique, il est utile de signaler que « dans les sociétés premières l'acte du criminel est considéré comme la violation d'une règle religieuse, ou d'un précepte moral

En France « le nombre d'accusés jugés irresponsables au moment des faits est passé de 17% au début des années 80 à 0.17% pour l'année 1997 » Astrid HIRSCHELMANN-AMBROSI. 2007.2008. Cours magistral. Analyse psycho-criminologique du passage à l'acte. P11.

Nous préférons consacrer un article sur le criminel qui fera l'objet plus tard d'autres contributions plus approfondies.

Lawes, L.E.: *Journal of Criminal Law and Criminology*, nov.-déc. 1938, p. 493.

ou la transgression d'un interdit du groupe social » ²². Dans le temps, on ne parle pas de crime mais plutôt de faute et de châtiment par le droit de Dieu. Actuellement, certains pays tiennent à cette notion de crime archaïque malheureusement. Oui en 2009.

Comme il a été dit plus tôt, la criminologie est tout d'abord l'étude scientifique du crime. ²³ Dès lors que « dans son sens étymologique, le mot crime ne désigne pas directement une action, un acte ou un comportement particulier, mais plutôt (il désigne) l'acte de juger un comportement dans le cadre d'un processus institutionnel de type judiciaire » ²⁴. Cela reste jusqu'en 1859 où le sens étymologique du mot « crime » change sa signification avec les phrases célèbres d'un juriste italien nommé « Francesco Carrara qui soulignait qu'on ne doit pas concevoir « le crime comme une action, mais comme une infraction » ²⁵. Le sens [7] étymologique du mot « crime » ne correspond pas à l'utilisation que le « criminologue » en a fait depuis qu'il emploie ce mot ²⁶, jusqu'à la fin des années 1960.

Dans ce sens, l'examen de la littérature française consacrée à la définition de crime nous fait découvrir la perception de E. Durkheim (1895) sur ce sujet, qui nous dit : « nous appelons crime tout acte puni et nous faisons de crime ainsi défini l'objet d'une science spéciale appelée criminologie ». Là encore, il faut préciser que la culture d'une société (c'est elle qui) définit ce qui doit être ou non puni » ²⁷. C'est pour cette raison que la définition de crime reste « relative au contexte normatif dans lequel il est posé » ²⁸. Malgré de la relativité de la défi-

Georges Picca. *la criminologie*. Que sais-je? 8e édition. Puf, 2009.

Le crime désigne la catégorie des infractions les plus graves, Le terme provient du latin crimen, qui signifie en latin classique « l'accusation » ou le « chef d'accusation » puis, en bas latin, « faute » ou « souillure ».

Alvaro Pires, 1995, "*La criminologie d'hier et d'aujourd'hui*". p. 8, ajoute comme si la criminologie était « la science qui étudie les décisions législatives et judiciaires (...) le criminologue s'est alors mis à concevoir le crime comme un comportement et non comme une construction pénale et à chercher des définitions essentialistes du « crime » qui le représentait comme un comportement et comme une réalité substantielle. » P8.

Alvaro Pires, 1995, "*La criminologie d'hier et d'aujourd'hui*". P 8.

Même ouvrage. P8.

Pour donner un exemple concret, tout délit suppose une transgression mais toute transgression n'est pas un délit.

Maurice CUSSON. 1998. *La criminologie*. HACHETTE. P9.

nition, le crime existe dans toutes les sociétés ²⁹, seulement, il change de forme, les actes qui sont ainsi qualifiés ne sont pas partout les mêmes.

Il faut savoir que « la représentation sociale de l'infracteur change profondément à partir du 18^e siècle avec le mouvement de relecture anthropologique entamée par Cesare BECCARIA (1738-1794) ³⁰ avec son livre <u>Délit et des peines</u> (1764), qui rompt avec la lecture mythique du crime » ³¹, avec l'idée de contrat social de J.J. Rousseau ³². Il développe une théorie originale de la peine qui a changé les données des sciences autour du problème de l'infraction et de son auteur. Comme on peut s'en rendre compte, l'impact de la loi, de la réaction sociale, et l'époque sur la conception sur le couple acte-auteur « à la fois motive et subit les mouvances scientifiques » ³³.

Par ailleurs, il faut savoir que les criminologues préfèrent utiliser le mot crime. Or les autres scientifiques « ne voient pas tous la notion du même œil. Certains adoptent le regard du sociologue, en font un sousensemble de la déviance ³⁴, d'autres fondent leur analyse sur la [8] définition juridique de l'infraction. D'autres enfin, insatisfaits du rela-

[&]quot;Le crime, phénomène normal", Émile Durkheim, 1894. « De ce que le crime est un phénomène de sociologie normale, il ne suit pas que le criminel soit un individu normalement constitué au point de vue biologique et psychologique. » nous dit Denis Szabo.

Juriste et philosophe italien fondateur de droit pénal moderne.

Astrid HIRSCHELMANN-AMBROSI. Cours magistral. *Analyse psychocriminologique du passage à l'acte*. 2007. 2008.

Jean-Jacques Rousseau (1712-1778) un écrivain, philosophe et musicien genevois de langue française, J.J Rousseau cherche par ce contrat social de définir à quelles conditions l'homme peut se soumettre à une autorité légitime, car pour lui l'homme est libre naturellement...

Astrid HIRSCHELMANN-AMBROSI. 2007. 2008. Cours magistral. *Analyse psycho-criminologique du passage à l'acte*.

[«] La déviance, c'est la transgression d'une norme sociale, les sociologues utilisent ce terme pour désigner les états et les conduites qui violent les normes auxquelles les membres d'un groupe tiennent au point de punir ceux qui les violent (...) les sociologues ont réalisés de fascinantes recherches sur plusieurs formes de déviance, notamment sur le suicide, la consommation de la drogue, la sorcellerie et les maladies mentales Maurice » CUSSON. 1998. La criminologie. HACHETTE. P8.

tivisme de ces solutions, croient découvrir dans les faits sociaux une notion de crime fondée en raison et en justice » 35.

Dans cette perspective, après avoir parlé de la criminologie, de criminologue et de crime, c'est le moment d'enquêter sur la question de l'origine théorique de la criminologie. Quelle est donc son histoire ?

III. histoire de la criminologie

Retour à la table des matières

L'interrogation sur l'origine de la criminologie et sa date d'anniversaire n'a pas cessé de faire couler de l'encre. Cette question est venue prendre une place dans le débat actuel. Car il ne s'agit pas d'un sujet d'intérêt pour l'histoire, mais plutôt d'un sujet d'actualité pour la recherche criminologique.

C'est dans cet esprit que notre travail donne la parole à des intervenants d'horizons divers qui se chargent de la question de l'histoire de la criminologie. Alvaro Pires, un criminologue canadien, s'attaque à son égard, à l'idée que l'histoire de la criminologie fait partie des centres d'intérêts des chercheurs criminologues. Aujourd'hui, il consacre tout un article ³⁶ indispensable pour comprendre cette problématique, nous le prenons comme référence principale, pour détailler avec vous la question de l'histoire de la criminologie.

Pour ce faire, faut-il remonter au premier tiers du 19^e siècle où des recherches statistiques et cartographiques ³⁷ sur le crime firent leur apparition, celles de Guerry & Quételet. Ou plutôt commencer par la date de l'apparition du livre « <u>Des délits et des peines</u> » de Cesare

Maurice CUSSON. 1998. *La criminologie*. HACHETTE... P9.

Alvaro Pires, 1995, "La criminologie d'hier et d'aujourd'hui". Un article publié dans l'ouvrage de Christian Debuyst, Françoise Digneffe, Jean-Michel Labadie et Alvaro P. Pires, Histoire des savoirs sur le crime et la peine. Tome I. Des savoirs diffus à la notion de criminel-né. Chapitre 1, pp. 13-67. Les Presses de l'Université de Montréal, Les Presses de l'Université d'Ottawa et De Boeck Université, 1995, 366 pp. Collection : Perspectives criminologiques.

La **cartographie**: désigne la réalisation et l'étude des cartes.

Beccaria ³⁸ publié en 1764 ? Ou autrement, débuter par l'invention du terme de criminologie en tant que tel le livre de Garofalo intitulé « <u>criminologie</u> » apparu en 1885 ?

Ce sont donc les trois positions qui s'affrontent pour répondre à la question autour de la datation de la naissance de la criminologie.

Nous voulons, au regard de cette problématique (qui est la date de naissance de la criminologie), attirer votre attention sur la période que les criminologues nomment la période pré-lombrosienne, là où on peut constater qu'il existe des théories françaises qui ont marqué la pensée criminologique.

[9]

À titre d'exemple, en **1827** on trouve **André-Michel Guerry** ³⁹ (Tours 1802-Paris 1866). Statisticien **français** qui publie son livre intitulé « *Essai sur la statistique morale de la France* », son livre en déduit que c'est l'opportunité et non seulement le besoin qui **régit** le vol, en comparaison du crime contre la propriété entre les régions riches et les régions pauvres.

Juste après, très exactement, en **1829**, **Quetelet** (1796-1874) ⁴⁰, ce docteur en mathématique qui a examiné les **influences climatiques** sur le crime. C'est à lui qui revient le privilège de l'introduction de la **dimension statistique en criminologie.** Dans la même date en **1829**, il publie dans son mémoire une partie intitulée 'Des crimes et des délits'.

Dans un avenir proche de cette date, exactement en 1857 41, le Dr B-A. MOREL, médecin-chercheur français lui aussi publie un livre intitulé « le traité des dégénérescences physique, intellectuelles et

Notons ici l'exclusion des Français des études concernant le phénomène criminel. Pour plus d'informations sur l'histoire de la criminologie française, nous invitons à lire le livre de Laurent Mucchielli, intitulé « *l'histoire de la criminologie française* ».

<u>Cesare Beccaria</u>. 1738-1794, juriste & philosophe, il à été l'un des partisans de la peine proportionnée au délit et fixée par la loi. Économiste, fondateur de droit pénal.

Présente l'école cartographique ou géographique avec le belge Quetelet. Ils ont travaillé sur les premières statistiques françaises de la criminalité établis pour les années 1826-1830.

⁴⁰ Belge.

morales de l'espèce humaine ». Ce livre est considéré comme le premier ouvrage traitant directement la criminalité.

Encore dans cette période, la liste des chercheurs français dans ce domaine est loin d'être terminée. Nous avons cité dans la définition de la criminologie **Durkheim** et **Beccaria**, mais il y en a d'autres comme le médecin **Philipe Pénal** et le sociologue <u>Jean-Gabriel de Tarde</u> connu par son ouvrage intitulé <u>Les Lois de l'imitation</u> en 1890. Ce n'est ni le lieu, ni le moment pour tous les citer.

Toutefois, contrairement à ce qu'on pourrait penser, ce qui est vraiment dommage, c'est que lorsqu'on parle des précurseurs de la criminologie, il est rare qu'on cite comme des noms français, car le plus souvent ce sont les leaders ⁴² de la positiviste italien qu'on cite les premiers !

En effet, le trio italien composé de Cesare **Lombroso** (1851-1914), forme avec **Raffaelo Garofalo** (1852-1934) et **Enrico** Ferri (1869-1979) un trio célèbre connu sous le nom de **l'école positiviste** ⁴³ **italienne**, marque le point de départ de la criminologie scientifique.

Commençant par Cesare Lombroso, médecin militaire et professeur en médecine légale, connu par sa théorie *Type criminel* qui est devenue ultérieurement *la théorie du criminel-né* publié dans son ouvrage l'*Uomo délinquante*. Sa théorie s'inscrit principalement dans la perspective des théories de <u>Darwin</u> et Lamarck, et s'inspire des travaux psychiatriques de médecin français Philipe Pinel sur la notion de manie sans délire, et les travaux de Dr Morel [10] sur la notion de dégénérescence, nous rappelons que le Dr Pinel et le Dr Morel sont des médecins français aussi.

Lombroso définit l'homme criminel comme le déchet de la sélection humaine, comme une victime de l'hérédité, par conséquent, le criminel d'après lui est susceptible que sa peine soit adaptée à sa personne et non pas à son acte.

⁴² Raffaelo Garofalo, Cesare Lombroso, Enrico Ferri.

Le terme **positivisme** désigne un ensemble de courants qui dérivent principalement de la pensée **d'Auguste Comte**. Autre explication Car elle introduit la méthodologie positive et expérimentale dans l'étude de criminel

Il faut avouer que malgré les critiques de l'école de Lyon ⁴⁴, Lombroso est à l'origine de l'examen médico-psychologique du criminel. Comme il a mis en place la première approche multidisciplinaire scientifique appliquée au crime, c'est à lui que revient le privilège de l'invention de la polygraphie, vulgairement appelée actuellement le détecteur de mensonge.

De son coté, Raffaelo Garofalo, « on attribue généralement à ce magistrat italien la paternité du terme *Criminologie*. En effet, il a publié en 1885 son ouvrage intitulé : <u>la criminologie</u> » ⁴⁵. Il n'est pas loin des propos de son processeur, inspiré par la philosophie d'Auguste Comte (l'un des l'un des fondateurs de la sociologie en France). Garofalo défend l'idée que la société a le devoir de se défendre contre le crime. Selon lui, le criminel est un microbe qui menace la santé du corps social. Néanmoins, Garofalo distingue deux catégories de crime sur la base d'affects, ce sont les crimes naturels (desquels les affects sont prédominants) et les délits conventionnels (varient avec les lois du lieu où ils se produisent).

Les criminologues actuels attribuèrent à Garofalo le fait qu'il ait introduit la notion encore d'actualité : « États dangereux avec ses composants : la témibilité, l'adaptabilité, il était à l'origine de l'enquête de personnalité et de la criminologie clinique » ⁴⁶.

Concernant Enrico Ferri, le dernier de ce trio, il été un professeur de droit et un avocat à Rome, connu par de son ouvrage « *la sociologie criminelle* », débute en 1905 inspiré par les travaux de Quetelet. Ferri distingue à son tour 5 classes de criminels ⁴⁷. Il est le premier à soutenir que le crime est un acte complexe ayant des origines multiples, sociologiques voire géographiques mais aussi biologiques et psychologiques. Il obtient ce résultat après avoir théorisé une approche sociologique et fait un recours à la statistique. Suite à ses recher-

Le criminel-né n'est que le microbe dépendant du bouillon de culture qui est la société.

⁴⁵ H.N. BARTE & G. OSTAPTZEFF; Criminologie clinique. Masson 1992. P04.

Même ouvrage. P4.

Trois types de criminels ou la sanction pénale devra conduire a une neutralisation : criminels-nés les délinquants aliénés et les délinquants d'habitude. Les restes sont les criminels passionnels, les criminels d'occasion.

ches, Ferri suggère l'individualisation des peines et la nécessité d'intervenir sur les conditions sociales des criminels pour prévenir le récidivisme, autrement dit créer des mesures de prévention avant le crime et inventer des programmes de rééducation après la passage à l'acte. Pour cela, certains le considèrent comme l'un des fondateurs de la criminologie moderne.

Ce qui résume les dogmes de cette école est le déterminisme absolu du comportement humain, elle estime que l'individu est entièrement sous contrôle de sa nature, ce qui [11] s'oppose bien évidemment à la notion de responsabilité individuelle, et le principe de libre arbitre qui possède l'homme et de prophylaxie ⁴⁸ sociale que défend **l'école classique**, représentée par **Cesare Beccaria** « inventeur de la notion de responsabilité individuelle, de libre arbitre et de prophylaxie sociale » et **Jeremy Bentham** (1748-1832) inventeur du panoptique ⁴⁹.

Historiquement, l'école classique est considérée comme la première école de criminologie ⁵⁰, tandis que l'école positiviste est considérée comme le commencement officiel de la criminologie comme science du crime.

Comme on peut s'en rendre compte, la liste des précurseurs est bien longue, mais cela ne nous empêche pas de rendre hommage à quelques chercheurs qui ont laissé leurs traces dans le domaine de la criminologie. Citant **Alexandre** Lacassagne (1843-1924), pour qui le « côté biologique et côté social » sont « les deux aspects fondamentaux de la criminalité » et constituent à ce titre « les deux données essentielles de l'anthropologie criminelle ». Il retient deux principes fondamentaux : l'organicisme (l'incite à ne jamais isoler les individus

Une **prophylaxie** désigne le processus actif ou passif ayant pour but de prévenir l'apparition ou la propagation d'un comportement criminel ou violent.

Panoptique ou panopticon : une architecture en forme d'étoile utilisée pour les prisons, expliquées dans l'ouvrage "*Surveiller et punir*" de Foucault.

À cette époque « Pour l'école de Lyon, le crime peut être défini comme un « mouvement antiphysiologique qui se passe dans l'intimité de l'organisme social. Il n'est pas l'expression d'une simple faculté innée, mais la conséquence d'une interaction entre l'individu et son milieu de vie. La capacité à distinguer le bien et le mal, le « sens moral » est le double produit de l'adaptation de l'individu à la société et d'un bon équilibre physiologique ». Marc RENNEVILLE. La criminologie perdue d'Alexandre Lacassagne (1843-1924). Criminocorpus. ISSN 1776-0720. La revue > Dossier n° l.

de leurs milieu social) et les localisations (héritée de la phrénologie). Pour cela, les historiens attribuent à **Alexandre Lacassagne** la création de la théorie socio-phrénologique qui n'a pas eu de soutien, mais plutôt des critiques, notamment de la part du médecin et anthropologue français **Paul Topinard** ⁵¹ qui le critiqua fortement comme il avait fait avec l'école italienne en leur opposant une conception « zoologique » de l'anthropologie criminelle. Notons que l'absence de postérité théorique de Lacassagne dans la criminologie est liée à son positionnement théorique.

Toutefois, contrairement à ce qu'on pourrait penser de **Karl Marx**, il se trouve qu'il a marqué l'histoire de la criminologie lui aussi, car il a mis l'accent « sur les aspects économiques et socio-économique sous-jacent au phénomène de crime. Le criminel (pour **lui**) est un agent économique et un reflet du politique » ⁵². Sur le même regard économique, on croise le hollandais **W. BONGER** qui « insistera sur la détermination de la criminalité par l'économie » ⁵³. Ce dernier a publié en 1905 son ouvrage « *criminalité et conditions économique* ». Notons que les œuvres de Karl Marx ont donné naissance à l'école socialiste.

[12]

À la fin, pour ne pas manquer d'indulgence envers la sociologie criminelle, nous rappelons que si nous avons cité Durkheim en France d'une part, nous devons souligner, d'autre part, la contribution de l'École de Chicago entre « 1900-1950 » à l'étude des milieux criminels ⁵⁴ basée sur un concept central qui est *la désorganisation sociale* ⁵⁵.

Paul Topinard (1830.1911). Médecin et anthropologue français. Il a été directeur adjoint de laboratoire d'anthropologie de l'École pratique des hautes études et secrétaire général de la Société d'Anthropologie de Paris.

H.N. BARTE & G. OSTAPTZEFF; Criminologie clinique. Masson 1992. P07.

Même ouvrage. P7.

Les interactions entre délinquants et les échanges et les conflits résultant de leur participation à des activités criminelles spécifiques qui s'oppose une grande complexité entre chercheurs et corps policiers.

La désorganisation sociale résulte de deux conséquences : 1) la déviance et 2) un mouvement vers une réorganisation (avec le désordre on retrouvera un nouvel équilibre, une nouvelle symbiose et une nouvelle organisation.).

L'école de Chicago a repris en quelques sortes le flambeau de la sociologie criminelle. Elle avait pour objet d'étude la ville de Chicago. Fortement axée sur le travail de terrain, de type journalistique et anthropologique, cette école est célèbre par ces ouvres sur la question géographie criminelle.

La sociologie criminelle contemporaine est reconnaissante à l'École de Chicago, notamment pour ses travaux sur de géographie criminelle (zones urbaines criminelles, de leur genèse, de leur stabilité et de leur localisation). Parmi les héritiers de cette école contemporaine, soulignons Thorsten Sellin et la théorie des conflits de culture. Burgess. Trascher avec ses études sur les gangs délinquants et Pr Howard Saul Becker, l'auteur de *Outsiders*, l'ouvrage focalisé sur le monde des musiciens de jazz et sur les fumeurs de marijuana.

Conplétons ce tableau en citant deux piliers de la sociologie criminelle actuelle : le premier est Pr Philipe Robert ⁵⁶ connu par ses recherches portant principalement sur la théorie sociologique du crime, la sociologie des normes et des déviances, la sociologie législative, l'histoire et la sociologie du crime, la sociologie de la justice, la mesure de la délinquance, la victimation et l'insécurité, l'analyse des politiques pénales, l'analyse des statistiques pénales, les bandes de jeunes, les coûts du crime...

Le deuxième est le Pr Michel Foucault. Il faut savoir que « L'importance de Michel Foucault en criminologie, depuis les quinze dernières années, est remarquable. Comme le souligne Stanley Cohen, traiter de la criminologie aujourd'hui sans évoquer Foucault, c'est comme parler de l'inconscient sans mentionner Freud (1985, p. 10). Avec la publication de son livre « Surveiller et punir : la naissance de la prison » (1975), Foucault a donné à la criminologie un nouveau mode de pensée et de nouveaux concepts qui, selon David Garland

Directeur de recherches au centre national de la recherche scientifique, a fondé et dirigé le Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP), le Groupe européen de recherches sur les normativités (GERN), la revue *Déviance et Société*, le laboratoire européen associé "Délinquances, politiques de sécurité et de prévention ; recherches comparatives franco-allemandes".

(1986, p. 866; 1990), ont radicalement changé le discours dans lequel la réforme pénale était typiquement pensée par la criminologie. » ⁵⁷.

À cette étape et en guise de bilan historique, il nous paraît personnellement important, dans le sens où on a constaté que la criminologie est née en Europe 58, néanmoins elle s'est bien [13] développée en Amérique, comme on constate aussi, que l'école française 59 historiquement a été la première à poser les premières briques de la criminologie quoiqu'elle est la dernière actuellement au niveau de la reconnaissance de cette discipline, un paradoxe que nous allons essayer d'illustrer par des exemples concrets.

À cet égard, après avoir parlé de l'école italienne et ses inspirations françaises ⁶⁰ pareillement ses perspectives anthropologiques et biologiques qui « gagne en vitalité et en ouverture, mais perd en cohérence et en intégration » ⁶¹, et l'approche sociologique de Durkheim et l'école de Chicago qui conçoit la criminalité comme la conséquence d'un défaut de l'organisation sociale, "c'est-à-dire que la désorganisation sociale cause de la criminalité. Nous rappelons que pour cette école, le délinquant ⁶² n'est pas déterminé dans son corps ni dans son âme mais bien en fonction de son inscription particulière dans le système social, dans la société." Nous avons constaté que les causes psychologiques de la criminalité n'ont pas été l'objet d'étude ni par les positivistes ni par les sociologues. Il convient donc de s'intéresser à l'approche psychologique et plus précisément à la criminologie clinique qui s'inté-

Dany LACOMBE. Les liaisons dangereuses : Foucault et la criminologie. Criminologie, vol. 26, n° 1, 1993, p. 51-72.

Je garde l'espoir qu'un jour, une école de criminologie au sens propre du terme trouvera le jour à Lyon à l'hommage de l'école de Lyon.

C'est comme la sociologie fondée par **Ibn Khaldoun** avec son livre en 1377 « <u>Prolégomènes</u> ». Or la paternité est attribué à Comte, et service de police créé par **Al Hajjaj ben Yusuf**, année 710.

⁶⁰ Je fais partie de ceux qui défendent l'école de criminologie française.

Maurice CUSSON.1998. *LA CRIMINOLOGIE*. Hachette. P54.

La délinquance est une conduite caractérisée par des délits répétés, considérée surtout sous son aspect social mais également pénal. Il s'agit principalement de délits opérés à petite échelle, et la connotation péjorative du mot est dirigée globalement vers un ensemble de personnes, dont la nature délinquante est plus déterminante que l'acte de délinquance lui-même. Comme le terme inclut la notion de répétition, ce sont les auteurs qui sont visés et non point une action en soi.

resse au phénomène criminel, et qui a pour but de pouvoir faire une distinction entre certaines disciplines similaires d'une part, et d'autre part, anticiper des réponses à quelques questions non pas encore posées sur le profilage criminel et d'autres.

IV. La Criminologie clinique et l'étude de carrières criminelles

Retour à la table des matières

Il s'agit d'observer l'historique de la contribution de la psychologie en général au développement de la criminologie. Cette contribution se présente par une analyse des processus psychiques de l'individu délinquant, voire même plusieurs personnes en même temps, (à titre d'exemple l'agresseur et sa victime). Aussi de mettre en évidence le plus de données possibles sur la personnalité du criminel.

L'objectif donc est d'évaluer le sujet le plus objectivement possible, loin de la position du juge ou celle de la victime ou bien celle de la société, de plus de ça répond aux appels des actions de prévention, d'aide ou de traitement en faveur d'une réhabilitation sociale de délinquant.

[14]

Pour sa part, la psychopathologie partage avec la criminologie une réflexion sur plusieurs thèmes : comme le passage à l'acte, de la responsabilité et de la culpabilité, la punition et la réparation, la thérapeutique, l'aveu, etc. Sa contribution « se révèle non seulement utile en matière de compréhension du fait criminel, mais contribue également avec la prise en charge thérapeutique, à la réadaptation sociale et à la lutte contre la récidive (...) pour la psychopathologie l'acte incriminant est pensé en terme de transgression 63 plutôt que de délit et la considération de sa matérialité n'est que secondaire par rapport à celle

D'après la psycho criminologue Marlène FOUCHEY, le terme « **transgresser** » renvoie à la notion de désobéissance, de violation et induit l'existence d'un cadre de référence. En criminologie clinique, les termes de transgression et de transgresser renvoient souvent aux processus de passage à l'acte et d'impulsivité.

de sa signification ». ⁶⁴ Transgression et délit ne sont pas synonymes, rappelons-nous que tout délit suppose une transgression mais toute transgression n'est pas un délit.

Cette contribution a des origines lointaines. On aperçoit Lombroso qui avait souligné la nécessité d'un examen médico-psychologique du délinquant et Garofalo qui accentué la nécessité de l'enquête sociale sur le délinquant.

Aujourd'hui, le regard de psycho-criminologue se distingue par sa particularité, il cherche à « retrouver le sujet dans son propre discours et sa vérité à lui, pourtant au centre de ce qui intéresse la psychopathologie. À partir de là, nous accorderons moins d'importance à ce qui cause le crime qu'à ce qu'il révèle ». 65

Dans ce cadre-là, le psycho-criminologue est en mesure de déterminer de quels troubles souffre ⁶⁶ le sujet, ainsi que d'évaluer sa dangerosité ⁶⁷, voire même analyser sa personnalité afin de pouvoir prévoir ce qu'elle peut faire, dire ou seulement penser. Cette démarche qui nous concédera comme un bien fait pour celui-ci (le délinquant) comme pour la société.

À cet égard, la criminologie francophone connut un regard psychologique plus particulier du criminel. C'est avec la naissance de l'école psycho-morale que nous connaissons aujourd'hui la criminologie clinique comme une branche de la criminologie appliquée. « Elle se constitue comme une approche de fait criminel partant du sujet auteur et acteur ⁶⁸ du crime ». ⁶⁹ Pour Maurice CUSSON, la criminologie

Astrid HIRSCHELMANN-AMBROSI. 2007.2008. Cours magistral. Analyse psycho-criminologique du passage à l'acte.

Astrid HIRSCHELMANN-AMBROSI. 2007.2008. Cours magistral. Analyse psycho-criminologique du passage à l'acte.

⁶⁶ Ex.: Mélancolie, Manie, Bouffés délirantes, Syndrome schizophrénique, névroses etc.

La dangerosité. Cette notion a été mise en lumière par Garofalo en deux étapes successives : dans la première il a dégagé la notion de capacité criminelle puis dans la seconde il a mis l'accent sur l'adaptation sociale. Comme définition large, la dangerosité c'est la très grande probabilité qu'un individu présente de commettre une infraction.

Différence entre auteur et acteur du crime.

⁶⁹ H.N. BARTE & G. OSTAPTZEFF; Criminologie clinique. Masson 1992. P10.

clinique est « l'étude des carrières criminelles. Dans ce courant, on se propose d'étudier en priorité le délinquant en tant qu'individu et le développement de son comportement délictueux depuis ses origines jusqu'au moment où il abandonne sa carrière criminelle » 70. Elle étudie sous leurs aspects [15] médicaux, psychologiques et sociaux, grâce à la coopération poly disciplinaire de spécialistes, est dite "clinique". Cette première approche offre un intérêt essentiel pour la recherche fondamentale en criminologie. Elle permet la **reconstitution de l'interaction** particulière à chaque délinquant observé. Elle a aussi une grande utilité pratique : elle individualise, autant qu'il se peut en l'état de nos connaissances, ses méthodes de traitement destinées à réduire au minimum les chances de récidive du malfaiteur considéré.

Pour information, l'école psycho-morale est fondée par le psycho-criminologue et médecin anthropologue belge nommé <u>Dr Etienne de Greeff</u> (1898-1961), qui a travaillé comme criminologue clinicien pendant plusieurs années dans le milieu pénitencier. Ce milieu dont on estime actuellement que les malades mentaux représentent 30% de la population carcérale! De Greeff dira qu'il ne faut plus considérer le délinquant comme une personne qui se laisse aller mais comme une personne qui trouve dans ce comportement son meilleur équilibre, c'est d'ailleurs ce qui est grave. Les études de de Greeff ont influencé considérablement la criminologie dans son époque, Jean Pinatel 71 (1913-1999), un des disciples de De Greeff, montre qu'« il n'ya pas de différence de nature, mais de degré entre les criminels et les autres » 72. Il s'intéresse par la suite à l'examen médico-psychologique 73 qui est pour lui la clé de voûte de la criminologie et la base pour le traitement du délinquant en vue de sa réinsertion sociale. Il élabore sa

Maurice CUSSON. 1998. *LA CRIMINOLOGIE*, Hachette. P45.

Ancien Président de la Société Internationale de Criminologie.

Maurice CUSSON. 1998. *LA CRIMINOLOGIE*. Hachette. P48.

L'examen **médico-psychologique :** il s'agit de mettre en évidence le plus de données possibles sur :

les formes de la criminalité du sujet étudié

⁻ la personnalité

⁻ les facteurs qui ont contribué à la formation de cette personnalité

⁻ les mécanismes de son passage à l'acte

Cet examen doit être complété par l'enquête sociale. C'est à dire son entourage, sa famille afin de saisir l'éducation qu'il a reçue, aussi savoir qu'elles ont été ses occupations et les buts qu'il poursuivait dans la vie.

théorie de noyau central de la personnalité criminelle ⁷⁴ et contribue par la suite au développement de la criminologie clinique. Cette théorie, malgré les critiques, reste reconnue comme l'une des premières théories à soutenir que certains traits de personnalité facilitent le passage à l'acte délinquant.

L'évolution de cette approche aujourd'hui fait que, malgré que les enquêteurs des affaires criminelles bénéficient des moyens de haute technologie, ils font appel dans certains cas à la compétence des criminologues et de psycho-criminologues pour élucider ce qui est impalpable comme le psychisme et le ressenti et la personnalité de criminelle par une analyse comportementale.

Cette tâche, confiée au criminologue, est mal perçu dans l'imaginaire collectif car le criminologue, pour l'opinion publique non avertie, est souvent le *profiler* qui poursuit des tueurs [16] **en série** ⁷⁵. En

Au titre des exemples pour bien comprendre cette définition; Henri-Désiré Landru Surnommé le "Barbe-Bleue" de Gambais, qui assassina de onze femmes entre 1915 et 1919. Est le premier tueur en série français identifié. Pour subvenir aux besoins de sa femme et de ses quatre enfants, ... il décide de séduire des femmes seules et riches qu'il élimine après leur avoir fait signé une procuration. Il brûle ensuite leurs corps dans sa cuisinière." Sauf que pour lui son but principal étais de récupérer le bien de ses victimes et les crimes en était la conséquence de ce fait, il n'a jamais été questionné sur ce registre-là.

Nous avons aussi, **Francis Heaulme** (né le 25 février 1959 à Metz) un tueur en série **français** surnommé le « Routard du crime ».condamné à deux reprises a perpétuité pour huit procès, un reste à venir. Ayant une personnalité psychopathique il a une malformation chromosomique « syndrome de Klinefelter » une des anomalies des chromosomes sexuels la plus fréquente avec une prévalence de 1/600 à 1/700 nouveau-nés de sexe masculin. La fréquence augmente avec l'âge maternel. Les hommes sont XY les femmes

Théorie noyau central de la personnalité criminelle; Pintal défini comme un « noyau central » les quatre traits qu'il a trouvés partout présents et qui constituent pour lui les composantes de la personnalité criminelle. Le noyau central est donc composé des traits suivants : l'égocentrisme - la labilité (l'incapacité du délinquant à être inhibé par la menace pénale)-l'agressivité - l'indifférence affective (dominé par la froideur vis-à-vis de son prochain).

Sériais killers ou tueurs en série, il s'agit d'une personne qui a tué plus de trois personnes. Dans des circonstances différentes avec du temps entre les crimes. C'est celui qui tue au nom d'un série, c'est-à-dire chaque crimes communs préparent le suivant.

réalité, notamment pour les criminologues qui travaillent pour des organismes de l'ordre public, à titre d'exemple, il est rare qu'ils seront amenés à dresser le profil psycho-comportemental d'un criminel non identifié et essaient de mettre au point des stratégies et recommandations dans la conduite des enquêtes. Cette tâche n'est donc que très occasionnelle ⁷⁶ en raison de la rareté de ce genre de tueurs en série.

De ce fait, Il convient de faire la distinction entre la profession de *criminologue* est celle de *profiler*. Le profilage criminel ⁷⁷ dénommé aujourd'hui *analyse comportementale* ⁷⁸ est un outil complémentaire d'investigation criminelle. Cette méthode repose sur l'étude du dossier d'enquête, l'étude du mode opératoire, l'examen de la scène de crime, l'évaluation des motivations de l'auteur, l'étude victimologique (connaissance des résultats médico-légaux et de la biographique complète de la victime) afin d'élaborer un profil psychologique et comportemental du criminel comme il peut conseiller des stratégies aux enquêteurs pour les interrogatoires non réussis. Il s'agit d'une méthode consistant à intégrer les sciences humaines dans des enquêtes criminelles non élucidées, pour des faits multiples ou uniques, sans mobiles apparents ou évidents. Les sciences concernées sont essentiellement : la psychologie, la psychiatrie, la victimologie et plus généralement la criminologie.

sont XX et les patients de ce syndrome sont XXY un plus ce syndrome féminin supplémentaire, cela se trouve souvent chez les sériais killers. Son arrestation à été faite par un ancien gendarme français devenu enquêteur Jean-François Abgrall.

Souvent dans des cas de meurtres à caractère sexuels environs 23 meurtres sexuels par année au canada équivalant à 4% de la totalité d'homicides.

La date de l'apparition de premier profil criminel le psychiatre James Brussel pour identifier le profil du tueur à la bombe de New York.

La différence entre analyse comportementale et profilage, et que en France en utilise le terme profilage jusqu'à 2004 la date de la mise en place une cellule dédiée au analyse criminelle et analyse comportementale » GAC » Groupe d'Analyse Comportementale par la Gendarmerie, ces fonctions se limitent à l'étude de l'agresseur et ses interactions avec sa victime. Or que le profilage, la victime est considéré comme un acteur à part entière dans le passage à l'acte et fait le centre d'intérêt des profiler.

[17]

Autre profession qui fait partie des centres d'intérêts de la criminologie et ressemble dans pas mal de points au profiler, c'est la profession de **négociateur de crise** ⁷⁹.

En France, nous avons un Groupe d'Intervention de la **Gendarme-**rie Nationale **GIGN** (connu lors de son intervention pour libérer les otages dans les aéroports de Marseille) et pour la police nous avons le **RAID** - Recherche Assistance Intervention Dissuasion (ex. Prise d'otage de Neuilly-sur-Seine dans une classe maternelle, mai 1993). Dans les deux groupes d'interventions, le négociateur fait partie du groupe d'intervention. Or en Amérique, les négociateurs sont indépendants de ces groupes d'interventions.

La différence principale entre ces trois professions, c'est que le criminologue. qu'il soit **clinicien** 80, **analyste** ou **chercheur**, est celui qui fournit les théories et des modèles élaborés pour que les *profilers* et les négociateurs les utilisent dans leurs démarches.

Malgré l'intérêt scientifique de la criminologie, il s'avère qu'il n'existe pas encore en France 81, malgré les appels des différents spécialiste confrontés aux problèmes de délinquance, de marginalité, de déviance, malgré le besoin croissant, de formation universitaire approfondie et spécialisée.

Car la criminalité, comme nous avons mentionné bien avant, est passée d'un stade artisanal à un stade moderne. Il n y pas que le nombre de la criminalité qui change, mais c'est sa nature aussi. La criminalité prend des formes déférentes, sort de criminalité transnationale. « Une société sans crimes relève de l'utopie (...), c'est un fait social que la criminalité suit l'évolution des sociétés » 82.

Spécialisé notamment pour le lute contre le terrorisme, le grand banditisme, des prises d'otage (les forcenées, les fort charbors, les prise d'otage).

Son rôle est d'évaluer et d'aider les criminels impliqués dans une démarche de réinsertion sociale qui suppose une relation directe entre le criminologue clinicien et le criminel cela fait partie des risques éventuels de cette profession. Vouloir aider le criminel n'est pas de négliger le risque que représente ce criminel!

Même si elle existe comme option supplémentaires, elle est rarement de producteurs actifs de savoirs nouveaux.

George Picca .2009. *La criminologie*. Que sais-je? Puf. 8e édition. P114.

La criminologie aujourd'hui « multiplie ses recherches, échanges d'informations, rencontres d'expert, colloques divers et rapprochement avec les acteurs de la police et de la justice pénale. Enrichir des acquis des sciences sociales, factions est plus que jamais nécessaire pour expliquer les transformations actuelles de la délinquance dans les diverse parties du monde ainsi que ses tendance futurs » 83. C'est là que réside sa capacité heuristique et l'inquiétude dérangeante qu'elle porte.

Cependant, une exception française face à la profession de criminologue s'impose. Cela est justifié par le fait que la structure policière et judiciaire française n'a pas de grands points communs avec la structure policière et judiciaire américaine. En revanche, les enquêteurs [18] français utilisent souvent leur flair et intuition inspirés de leurs large expérience de leurs enquêtes au lieu de faire appel à un criminologue ou *profiler* au risque de sentir inutiles et vexés peut être.

Comme il existe une grande différence entre le ressenti développé par l'expérience et décortiqué scientifiquement, le processus de passage à l'acte nous incite à l'intégration des criminologues aux services policiers.

Pourquoi nous ne voulons pas de la criminologie?

Retour à la table des matières

Autrement dit, malgré l'intérêt scientifique de la criminologie, comment peut-on expliquer l'absence de la profession de 'criminologue' en France ? **Pourquoi cette exception française ?**

Pour tenter de répondre à ces questions, cela nécessite de rediscuter de la valeur de la criminologie actuelle. Nous rappelons que la criminologie aujourd'hui a connu un développement croissant. Certains auteurs voient dans la criminologie une science théorique mais

George Picca. 2009. *La criminologie*. Que sais-je? Puf.8e édition. P123.

également appliquée, et la considèrent comme une science efficace avec ses deux branches 84:

- La première branche, c'est la criminologie théorique qui se focalise sur l'étude de la criminalité autrement (macro criminologie) 85, qui a pour objet « l'explication de l'action criminelle 86, ou pour être plus précis, l'étude des facteurs et des processus de l'action criminelle ». 87 La criminologie théorique a aussi pour objet d'étudier la criminalité dans chaque type de société (archaïque ou moderne, industrielle ou en voie de développement), car à chèque société sa criminalité (elle existe où exactement ? Est-elle centrale ou marginale ? Varie-t-elle dans le temps ? Dans l'espace ? etc....) On prend en considération les différents [19] régimes politiques et les effets de la mondialisation sur la criminalité. Ce sont quelques questions auxquelles la macro-criminologie se charge de répondre.

La criminologie théorique finalement s'intéresse à l'étude du crime (micro criminologie), en tant que phénomène individuel, en se focalisant en particulier sur l'étiologie 88 du crime) et les processus de passage à l'acte délictueux en s'appuyant sur la praxéologie criminelle qui se demande en quoi les actes délictueux se distinguent des actes non délictueux. De la même la façon, elle s'interroge sur ce qui singularise l'acte criminel en lui-même d'un point de vue criminologique.89

La criminologie ne peut avoir de signification sans applications pratiques. D'après Maurice CUSSON.

Il y a aussi le méga-crimes ; actes généralement criminalisés et produisant la perte de vies humaines à grande échelle, ex. crime de guerre, de crime contre l'humanité, de crime contre la paix.

L'action criminelle avec ces deux faces, individuelle ou de masse.

Maurice CUSSON.1998. *LA CRIMINOLOGIE*. Hachette. P283.

Dans ce sens l'Étiologie, c'est l'étude des causes et des facteurs des actes délictueux. (ex : pourquoi la majorité des gens ne deviennent-ils pas délinquants ? pourtant ils sont exposés aux mêmes influences criminogènes ? existe-t-il des facteurs spécifiques de la criminalité ? où se situent ces facteurs ?).

Elle s'interroge aussi sur la dynamique criminelle, la typologie de crime et de délinquant. La typologie criminelle aide à l'explication de l'action criminelle; les délinquants ne sont pas semblable).La 1ère classification criminologique est celle de Ferri qui de distique 5 catégories de délinquants. Il y a d'autres classifications biopsychiatriques, classification d'ordre juridique.

<u>La deuxième branche, c'est la criminologie appliquée</u> qui a pour objet l'étude des moyens de lutte les plus efficaces pour lutter contre la délinquance. Cette efficacité sera obtenue à l'aide de l'application des connaissances scientifiques sur l'action criminelle.

La criminologie appliquée comprendra en conséquence trois parties :

1- Criminologie de la politique criminelle et des techniques pénales.

La criminologie politique étudie la valeur scientifique du contenu des politiques criminelles et des institutions pénales, elle porte des jugements de valeur scientifique.

La politique criminelle consiste dans l'organisation de la lutte contre une criminalité préalablement définie. Or, le droit pénal apparaît comme la mise en forme juridique de la politique criminelle dans le droit positif.

- 2- La criminologie clinique avec ses deux volets :
 - ° La clinique criminologique
 - ° La clinique victimologique
- 3- La criminologie préventive qui a pour objet l'étude des mesures et les actions préventives contre la criminalité.

Jusqu'à présent, on s'est efforcé de décrire l'intérêt de la criminologie en général afin de l'exposer à l'exception française envers cette discipline.

Pour ce faire, le Pr Villerbu nous explique que « la criminologie dérange au même titre que la psychanalyse de Freud, en son temps, avait pu désorganiser les savoirs existants et construits sur une base positive ». Pour lui, « les résistances à son enseignement en France [20] viennent essentiellement des corps constitués et des corporatis-

mes 90 disciplinaires, des lobbyings 91 territoriaux. Les difficultés qu'elle rencontre tiennent essentiellement à ce que l'on se sait pas où la situer dans l'inventaire des savoirs » 92, tandis que dans beaucoup d'autres pays la criminologie a acquis un statut scientifique éminemment respectable. Elle est souvent critiquée comme étant une discipline complexe 93 non autonome, et par le fait qu'elle a le pouvoir de n'observer qu'une partie de son champ d'étude des criminels incarcérés, sur lesquels portent la plupart des travaux qui fournissent des résultats, risquent d'être faussés. « Cette science est entourée de la méfiance des praticiens du crime. En raison du flou même de sa définition, les juges ont peur de l'atteinte portée à leur libre arbitre et à leur intime conviction par la détermination rigoureuse d'une science menaçant de les déposséder certains pouvoirs d'appréciation. Les avocats ⁹⁴ voient le criminologue s'intercaler dans la défense du criminel, leur imposant une vision de celui-ci différente de celle qu'ils ont donnée au jury » 95. Donc ce qui cause du soucis, ce n'est pas sa détermination, mais plutôt son statut et son intégration dans un corps de savoir et par la suite son intégration dans les enjeux politiques de ceux-

⁹⁰ Le corporatisme est un terme faisant référence à deux concepts. Il s'agit d'abord d'une doctrine économique et sociale basée sur le regroupement de différents corps de métier au sein d'institutions défendant leurs intérêts.

Vient du mot *Lobby*, qui est un mot anglais qui signifie en français *groupe* de pression ou groupe d'intérêts.

Pr Loïck M. Villerbu. Février 2009. Enseigner la criminologie - Résistances et contre-résistances. Site web Crimso.

Cette complexité est liée de sa jeunesse la criminologie « n'est guère différente de la psychiatrie avant que celle-ci ne poursuive sa lente transformation qui de la » Pr Loïck M. Villerbu. Février 2009. Enseigner la criminologie - Résistances et contre-résistances. Site web Crimso.

La théorie de l'explication victimaire (ou victime-bourreaux) est très a la mode chez les avocats de la défense. Lest auteurs de cette théorie suppose que « l'augmentation actuelle de la délinquance des jeunes serait due à l'augmentation récente des enfants victimes de ces sévices et abus qui reproduiraient ainsi sur d'autres victimes les comportements dont ils auraient été eux-mêmes victimes dans le passé. »

⁹⁵ H.N. BARTE & G. OSTAPTZEFF. 1992. Criminologie clinique. Masson. P10. Pour plus d'information l'équipe de France 2 a organisé une enquête exclusive sur cette question intitulée : Faut-il avoir peur de la justice. France2 le 13 octobre 2009 animé par Béatrice Schonberg, dont la problématique de l'expertise et sa crédibilité étais le centre du débat.

ci plus précisément en France. De plus, la criminologie rassemble le normatif du droit et la clinique de la psychopathologie, elle provoque une sorte de rivalité inattendue par d'autres voisins qui s'intéressent à certains sujets en communs avec la criminologie.

De ce coté-là, il est raisonnable de signaler que le corps pénal constitue un secteur encore insuffisamment développé avec tous ces sondages autour de la crédibilité de justice et la polémique 96 médiatique autour de la problématique des erreurs judicaires comme pour les services de la police et celle de l'exécution des peines 97 etc.. Nous déplorons leurs difficultés d'exécuter leur travail. Il bien clair que « la crise qui traversent les systèmes de justice pénale suffit à [21] témoigner de la nécessité de réviser les conceptions en la matière (...) Face à un accroissement des délinquants, faut-il construire de nouvelles prisons, toujours très coûteuses pour le budget de l'État (...) On ne peux pas imaginer que la multiplication des établissements soit une solution pour établir la sécurité (...) La justice ne représente qu'un recours suprême; elle n'est pas, en effet, une forme d'assistance sociale ». 98 La vision globale de la criminologie actuelle envers la criminalité présente pour les criminologues et les spécialistes en matière la meilleure alternative et une solution relativement efficace pour maîtriser l'évolution de ce fait social qu'est la criminalité contemporaine, et qui est la conséquence d'un développement économique et démographique souvent non maîtrisé. Il est confirmé que « la marginalité d'une partie de la population, est une des conséquences du développement économique. Elles sont aussi autant de facteurs qui favorisent le développement des activités criminelles-marginales ou organisées. C'est une réalité qu'il faut prendre en compte. » 99. Pour cette raison, la criminologie s'investit dans l'élaboration de politiques pénales, à la fois dans un but de prévention et de lutte contre le récidivisme, comme elle s'intéresse à la réaction sociale 100 qui est face à sa déception démontrée par

⁹⁶ Exp: l'affaire d'Outreau.

Nous recommandant de lire le livre de **Mohamed Douhane les tabous de la police.**

George Picca. 2009. *La criminologie*. Que sais-je? Puf. 8e édition. P117.

Même ouvrage. P115.

La réaction sociale, d'abord primitive et marquée par un châtiment aussi instinctif qu'immédiat, la riposte du groupe, après le crime, se transforme en une réaction raisonnée qui se dédouble elle-même, d'abord en procédure de

l'échec de certains programmes de réadaptation comme l'emprisonnement, qui se transforme involontairement en un lieu d'apprentissage et de contamination entre prisonniers, entre délinquants primaires et expérimentés.

De plus, on observe aujourd'hui qu'un « nombre important de délinquants sont placés en milieu libre. Cela signifie que les contrôles sociaux anciens, tels que les peines corporelles ou l'emprisonnement, sont progressivement remplacés par des alternatives jugées moins coûteuses, moins désocialisantes pour l'individu et aussi mieux adaptés aux droits de l'homme. En revanche, ces alternatives aux sanctions classiques sont souvent peu efficaces au regard de la criminalité violente ou organisée ». ¹⁰¹ On s'interroge si c'est le coût de crime qui domine la réaction sociale ou un autre facteur.

Pour achever notre intervention, il convient en conséquence de porter à votre connaissance les horizons de la profession de criminologue avec un regard d'un criminologue expérimenté nommé Jean Proulx qui nous montre qu'« "être criminologue" implique que l'on connaisse ses forces et ses faiblesses, et que ces dernières ne nous causent pas de désarroi important qui paralyserait nos actions cliniques. En tout temps, être criminologue implique une certaine humilité, car les échecs en traitement sont nombreux et les progrès souvent éphémères. Le criminologue clinicien doit aussi être impliqué dans un processus de formation continue afin [22] de connaître les méthodes d'évaluation et de traitement les plus efficaces pour gérer le risque de récidive des criminels. Finalement, le criminologue clinicien doit être au fait des nouvelles lois, puisque son travail s'effectue dans un cadre législatif. Et l'auteur de conclure que, malgré toutes les difficultés mentionnées, le travail du criminologue est passionnant. Il stimule à la fois notre intellect et notre humanité » 102 et prouve notre implication pour l'intérêt sociétal et démontre notre professionnalisme et détermination face à la lutte contre la criminalité en général au profit de la justice, soit pour la société, la victime, ou le criminel.

jugement, puis en mesure administrative d'exécution de la peine prononcée. Il n'y aurait pas d'infraction s'il n'y avait pas de normes de conduite à violer. La réaction sociale serait inexistante sans délit ni délinquant.

George Picca. 2009. La criminologie. Que sais-je? Puf. 8e édition. P121.

André Normandeau. Recension de livre. *Profession criminologue*. Par Jean Proulx. ACJP.

J'espère qu'à la fin, nous avons relativement réussi à comprendre pourquoi nous avons choisi de parler de la criminologie aujourd'hui. Reste à savoir si la France va loger la nouvelle discipline universitaire comme formation reconnue en tant que telle ou pas. Merci de votre attention avec un plaisir anticipé d'écouter vos interventions.

Salah-eddine ABBASSI
Mars 2010
http://www.abbassi-criminologie.com

Fin du texte